

# Accord-cadre 2026–2029 : l'heure des décisions, dernières avancées

La réunion de négociation du 5 décembre a marqué une étape décisive dans la finalisation de l'accord-cadre 2026-2029. Grâce à une mobilisation continue et à un travail technique exigeant, l'UNSA a obtenu plusieurs avancées majeures sur ses dernières revendications.



## 1. Mesures salariales

L'UNSA a obtenu l'intégration d'un dispositif de plancher d'augmentation individuelle garantie pour les bas salaires :

- 2,5 % d'augmentation minimale sur 4 ans.
- Pour l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC.

Cette garantie constitue une protection essentielle pour les agents dont la marge de progression salariale est la plus contrainte.



## 2. Garantie inflation (GARI)

Deux avancées majeures ont été actées :

- Le retrait des points liés à la mobilité dans le calcul de la garantie, afin d'éviter toute distorsion liée à un changement de poste.
- L'augmentation du plafond de la garantie à 4 000 €, permettant un rattrapage plus efficace en cas d'évolution salariale insuffisante.

Ces modifications renforcent la justice et la lisibilité du mécanisme de protection du pouvoir d'achat.



## 3. Parcours professionnels et promotion

L'UNSA a obtenu :

- La création d'un nouveau grade de Directeur d'Études (DET A et DET B).
- Permettant désormais un passage de promotion entre les deux grades.

Cette évolution structurelle constitue un progrès significatif pour l'attractivité des parcours et la reconnaissance des compétences.



## 4. Fin de carrière – Révision de la retraite progressive et évolution de la MATT

Sur la question de la fin de carrière, l'UNSA a obtenu la possibilité de réexaminer le dispositif de retraite progressive avant la fin de l'accord-cadre avec notamment l'éventualité d'un allongement de la durée maximale de la MATT (actuellement 2 ans si cumulé avec une retraite progressive).

Ces avancées ouvrent la voie à un accompagnement plus adapté et plus souple des fins de carrière.



## Prochaine étape : présentation de l'accord au CUEP

L'accord-cadre enrichi de ces avancées sera présenté le 18 décembre 2025 au CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public). Pour être validé, il devra être signé par une majorité d'organisations syndicales (plus de 50 %). L'UNSA représente 35,14 % : son rôle sera déterminant dans l'issue du processus.

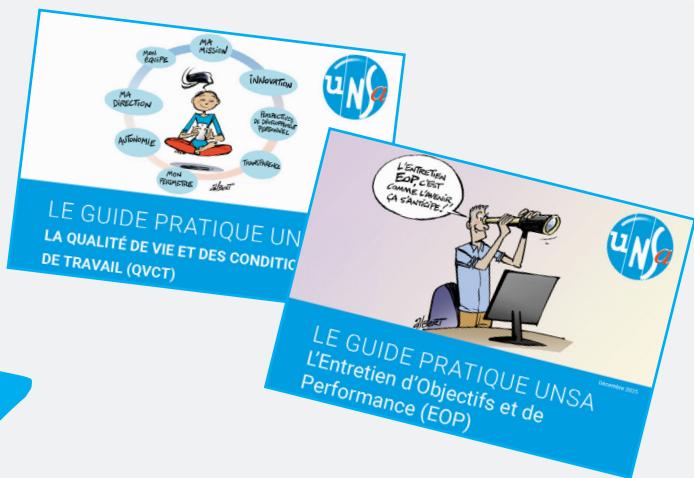
L'UNSA considère que le projet d'accord est porteur de nouvelles avancées sociales, et ce dans une période où nous notons d'importants reculs tant dans les administrations que dans les entreprises privées. Au regard du texte définitif qui sera soumis au vote lors du CUEP du 18 décembre prochain, les instances nationales de l'UNSA décideront de la signature de l'accord.

# Toute l'équipe UNSA vous souhaite de bonne fêtes !



• \* Joyeuses \* •  
• \* fêtes de \* •  
• \* fin d'année \* •

Retrouvez nos derniers guides UNSA sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et l'Entretien d'Objectifs et de Performance (EOP).



Oui à plus de droits  
Oui à plus d'autonomie  
Oui à plus d'écoute

**Je dis oui à l'UNSA !**

